

## APPEL À CANDIDATURES MISE À DISPOSITION D'1 ESPACE ATELIER ATELIERS HAUTE-ÎLE – REZÉ

Date limite de réception des candidatures : **Dimanche 24 janvier 2021 – minuit**

Date de prise d'atelier : **Lundi 1<sup>er</sup> février 2021**

Initiés par MilleFeuilles en 2019, les Ateliers Haute-Île ont pris leur autonomie associative en novembre 2020. Situé au coeur du quartier de Haute-Île à Rezé, l'atelier offre un espace ouvert pouvant accueillir 9 espaces de travail.

Depuis l'ouverture de l'atelier 9 artistes plasticien-ne-s et créateur-riche-s travaillent au sein de cet atelier dédié à la transdisciplinarité. L'ADN de l'atelier s'est fondé sur une volonté de diversité en mêlant les pratiques pluridisciplinaires et artisanales multiples, faisant de ce lieu une plateforme de rencontres hybrides.

Différentes pratiques des champs des arts plastiques et des arts visuels – photographie, installation, dessin, sculpture, son –, croisent le travail d'artistants et de créateur-trice-s, allant du design graphique à la menuiserie ou encore de la fonderie à la céramique.

Les Ateliers Haute-Île conservent un lien étroit et privilégié avec MilleFeuilles, espace associatif au service de la création artistique né en 2012 et situé au Hangar 30 sur l'Île de Nantes.

### L'ESPACE D'ATELIER – Disponible à partir du lundi 1<sup>er</sup> février 2021

L'atelier est d'une surface d'environ **20 m<sup>2</sup>** et se situe sur une mezzanine dans un espace collectif de 250 m<sup>2</sup>.

Accès mezzanine par échelle de meunier. Mezzanine comprenant 3 espaces de travail.

Participation mensuelle : **145,20 € TTC** (charges comprises - électricité, eau).

### LE HANGAR

Composé d'un sol en béton, de murs en béton, de fenêtres et d'éclairages néons.

Le hangar dispose d'un espace commun de 28 m<sup>2</sup> isolé. Le lieu dispose également d'un accès sur un jardin.

Deux grandes mezzanines (40 et 50 m<sup>2</sup>), un espace centrale de 80 m<sup>2</sup> et un garage de 50 m<sup>2</sup>.

Un point d'eau est à disposition. Il n'y a pas de possibilité de logement dans l'atelier.

La mise à disposition est contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements mutuels de l'artiste et des Ateliers Haute-Île, pour une **période de 1 an renouvelable**.

L'artiste devra s'acquitter de l'**adhésion annuelle** à l'association, et d'un **dépôt de garantie** s'élevant à **1 mois** d'occupation, hors taxes et hors charges, de **134 €**.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Le-la candidat-e devra répondre aux critères suivants :

- Développer une activité artistique dans le champ des arts visuels. Cette activité devra avoir un caractère professionnel, régulier et central dans la vie de l'intéressé-e.
- L'espace disponible, situé en mezzanine et adjacent de deux espaces qui accueillent des pratiques plastiques, les pratiques de plasticien-ne-s seront privilégiées.
- Les étudiant-te-s ne sont pas accepté-e-s.

Être artiste à Haute-Île ne se limite pas à la location d'un espace de travail mais implique une participation au conseil collégial de l'association, aux réunions, à la vie quotidienne et administrative de l'association, et à la mise en place des différents projets.

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque artiste devra fournir **1 unique fichier numérique au format PDF de moins de 10 Mo comprenant :**

- **Une lettre de motivation** précisant son intérêt pour un espace de travail aux Ateliers Haute-Île, présentant sa démarche artistique et professionnelle, formulant ses attentes et les apports mutuels susceptibles de se mettre en place entre l'artiste et la structure.
- **Un portfolio** présentant ses différents travaux (15 visuels max.).
- **Un CV** (incluant les coordonnées postales, téléphoniques et email).

**Dépôt des candidatures par courriel à : [millefeuillesproduction@gmail.com](mailto:millefeuillesproduction@gmail.com)**

**Seules les demandes par courriel seront traitées (pas de dossier papier)**

NB : tout dossier incomplet, ne correspondant pas aux critères cités ci-dessus, ou reçu après le dimanche 24 janvier 2021 ne sera pas pris en compte. Les modalités d'attribution des ateliers sont définies par le Conseil collégial de l'association, composé des artistes et artisans de l'atelier. Les artistes seront avertis de la réponse par mail ou par téléphone.

### CONTACT

Pour toute information complémentaire : [millefeuillesproduction@gmail.com](mailto:millefeuillesproduction@gmail.com) // 02 51 82 99 18